



# Appel à projets 2018

## DRAC Nouvelle-Aquitaine/ CLEMI Rectorat de l'académie Bordeaux

# Résidences de journalistes

*Un appel à projets en faveur de l'éducation aux médias et à l'information est organisé conjointement par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Bordeaux (Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, service déconcentré du ministère de la Culture), en partenariat avec le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information), Rectorat de l'académie de Bordeaux.*

## Cahier des charges

### 1- Objectifs

Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information à destination des jeunes (11-25 ans) en temps scolaires et/ou hors temps scolaires permettant une compréhension de la fabrique de l'information et aidant à son décryptage.

Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles.

Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias.

Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des coproductions médiatiques concernant le territoire.

### 2- Conditions d'éligibilité

Le projet est réalisé sur le territoire de l'académie de Bordeaux.

La résidence est portée par un(e) journaliste ou un collectif de journalistes (journalistes indépendants ou intégrés dans une rédaction) attestant d'une activité professionnelle en cours dans la réglementation.

La résidence aura lieu sur un territoire ciblé en s'appuyant sur une ou plusieurs structures accueillant les jeunes (collèges, lycées, CFA, MJC, centres d'animation, missions locales, etc.)

Le projet est co-construit par le(s) journaliste(s) en résidence et la structure qui accueille le projet sur le territoire.

La durée du projet peut être de quelques mois à une année scolaire.

Le projet doit conjuguer :

- des **rencontres avec des professionnels des médias** d'information ;
- des **découvertes de lieux** (visites voire collaborations avec des entreprises de presse) ;
- des **pratiques médiatiques**, individuelles et collectives ;

- la transmission de **connaissances relatives au domaine de l'information** : appropriation de repères quant à sa fabrication et à son circuit de diffusion ; développement de compétences permettant de porter un jugement construit et étayé en matière de traitement d'un évènement, décrire et analyser une information ; développement de la faculté de juger de ce traitement et développement de l'esprit critique.

Les projets réalisés dans le cadre de la résidence devront faire l'objet d'une restitution publique et d'une valorisation.

### 3 – Critères de sélection des projets

Seront privilégiés les projets :

- Portant sur le dessin de presse, le photoreportage et le reportage vidéo ;
- Se déroulant sur un territoire prioritaire, urbain ou rural : Bergeracois (24), Coutras (33), Médoc (33), Sainte-Foy-la-Grande (33), Réolais et Sud Gironde (33) ; Marmandais (47), Villeneuve-sur-Lot (47), Sainte-Livrade (47), ou en partenariat avec une mission locale, des structures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- Se déroulant hors temps scolaire ou sur la base d'une articulation hors temps scolaire et temps scolaire ;
- En partenariat avec les acteurs locaux du champ éducatif, social ou culturel.

### 4 – Modalités d'intervention des partenaires

- La DRAC Nouvelle-Aquitaine intervient pour un montant par projet plafonné à 5 000 € par résidence et qui représente au maximum 60% du budget total ;
- La subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine est conditionnée à la présence de co-financement (collectivités territoriales et autres partenaires privés) ;
- L'attribution de la subvention au titre de l'année 2018 permettra une exécution du projet de septembre 2018 à décembre 2019 ;
- Le bénéficiaire de la résidence devra produire un bilan écrit quantitatif et qualitatif du projet réalisé et remplir la grille d'évaluation.

### 5 - Calendrier

- Date limite de dépôt de candidature : 25 mai 2018
- Notification des projets sélectionnés : début juin 2018
- Avant les vacances scolaires d'été 2018 : réunion des équipes engagées avec les intervenants
- Année scolaire 2018-2019 : réalisation du projet de résidence
- Juin 2019 : transmission du bilan et de la grille d'évaluation

### 6 - Contacts

*Informations sur les lieux possibles de résidence et les groupes de jeunes concernés :*

**CLEMI, Rectorat de l'académie de Bordeaux** (sur temps scolaire): Isabelle Martin, [clemi@ac-bordeaux.fr](mailto:clemi@ac-bordeaux.fr)

**DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Bordeaux**

Sylvie Minvielle, conseillère pour l'action culturelle et territoriale : [sylvie.minvielle@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.minvielle@culture.gouv.fr)

Elisabetta Pomiato, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le numérique : [elisabetta.pomiato@culture.gouv.fr](mailto:elisabetta.pomiato@culture.gouv.fr)

*Informations administratives, DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Bordeaux*

Jean-Pierre Castan, assistant : Tél : 05 57 95 01 56, [jean-pierre.castan@culture.gouv.fr](mailto:jean-pierre.castan@culture.gouv.fr)